

Le localisme monétaire : protéger, capter, transformer

Ce texte s'interroge sur les motivations de ce qu'on appellera ici le localisme monétaire[1]. On le définit comme l'organisation d'une localisation des échanges au sein d'un espace spécifique au moyen d'une adaptation du système monétaire existant ou de la construction d'un système monétaire *ad hoc*. Dans sa forme la plus légère, le localisme monétaire consiste à introduire des moyens de paiement locaux, soit aux côtés des moyens de paiement existants (ceux en général correspondant au système monétaire dans lequel s'inscrit l'espace local), soit en substitution de certains d'entre eux ; ce localisme monétaire ne produit donc pas de déconnexion d'avec le système monétaire national mais cherche à le compléter, l'ajuster, l'adapter. Dans sa forme la plus avancée, le localisme monétaire consiste à déconnecter l'espace local du système monétaire dans lequel il s'intégrait jusque là en établissant un système monétaire local doté d'une unité de compte, de moyens de paiement, d'un taux de change révisable, d'une autorité monétaire, d'outils de politique monétaire propres et d'un verrouillage des flux extérieurs.

Du fait du développement d'abord de la théorie des zones monétaires optimales et ensuite du projet d'union monétaire européenne, le regroupement d'espaces monétaires est devenu un champ balisé de l'analyse économique. Ce n'est pas le cas du localisme monétaire, et, si la possible lecture à rebours des textes sur le regroupement des espaces monétaires offre quelques points de départ, elle ne suffit pas à combler ce défaut[2]. Pourtant le localisme monétaire est omniprésent dans le paysage monétaire contemporain, ce que Benjamin J. Cohen [1998] nomme la « géographie de la monnaie ». Le localisme monétaire se présente comme l'antinomie de l'universalisme monétaire ; la monnaie locale comme l'antinomie de la monnaie universelle. Si dans l'histoire des idées monétaires il a été plus souvent question de monnaie universelle que de monnaie locale (la proposition d'une monnaie unique ou commune à l'ensemble de l'humanité fascine et se retrouve à toutes les époques en Occident[3]), l'idée de l'établissement concerté d'une monnaie universelle demeure une utopie, un désir, une tendance sans cesse remise en cause par la réalité du terrain qui est celle du localisme monétaire, celle des monnaies émises dans un cadre territorial précis – en un mot aujourd'hui : dans le cadre d'un État.

Le localisme monétaire ne se résume cependant pas à sa forme la plus connue et visible. Ses contours procèdent des espaces dans lesquels on recherche une localisation des échanges au moyen

d'une transformation locale du système monétaire. L'observation des pratiques monétaires conduit à opérer une distinction entre trois formes de localisme monétaire que l'on qualifiera respectivement de localisme territorial, communautaire et captatif[4].

Le *localisme territorial* donne lieu à des « monnaies locales » à proprement parler. Il consiste en instruments émis et employés dans un espace territorial, sans limite de validité *a priori* autre que ce territoire. Deux formes de localisme territorial se dégagent ainsi. La première est celle que prend le régime de souveraineté monétaire contemporain : il s'agit de monnaies propres à des États, qualifiées par Eric Helleiner [1997] de *territorial currencies*. La seconde correspond à des monnaies propres à des sous-espaces d'un État, ce qu'en anglais on qualifie fréquemment de *local currencies* ; le dernier quart du XXe siècle a vu une réémergence de ces formes de localisme monétaire que les unifications monétaires avaient éliminé. Au total, l'espace du localisme territorial peut être une commune, une région, une province, un État. Dans le cas de ce dernier, l'émission monétaire a lieu dans le cadre de l'articulation d'une autorité monétaire et d'un système bancaire. Lorsqu'on est en présence d'un sous-espace d'un territoire national, l'émission a lieu par le biais de collectivités territoriales et des administrations qui leur sont associées (monnaies dans des situations de nécessité en particulier), ou bien par le biais de collectifs privés agissant généralement sans but lucratif. On privilégiera dans ce texte deux exemples de localisme territorial : celui de l'indépendance monétaire estonienne (1989-92) et celui de la monnaie locale d'Ithaca, aux États-Unis (depuis 1991).

Le *localisme communautaire* donne lieu à des cercles monétaires au sein desquels les instruments monétaires sont strictement confinés ; ils sont employés par les adhérents pour régler leurs échanges internes. L'espace concerné est donc l'espace social des adhérents du cercle. On parle généralement, en anglais, de *community currency systems*. Le localisme communautaire implique des formes monétaires plutôt scripturales dans la mesure où le verrouillage du circuit interne est ainsi plus aisé ; l'usage de cette monnaie scripturale spécifique nécessite une adhésion volontaire au système qui est ainsi constitutive de la communauté. L'émetteur est la collectivité constituée de la sorte, en général sans but lucratif. On privilégiera dans ce texte l'exemple emblématique de localisme monétaire communautaire que sont les LETS (*Local Exchange and Trading Systems*), nés en 1983 au Canada et adaptés en France sous le nom de SEL (systèmes d'échange local) à partir de 1994.

Le *localisme de captation* correspond à une instrumentalisation et à un détournement des principes monétaires et en particulier de ceux du localisme communautaire. Il consiste en l'organisation de clubs de clientèle d'une ou plusieurs entreprises de sorte que du chiffre d'affaires soit réalisé de façon stable et à moindre coût auprès de clients fidélisés. L'organisation interne singe le

fonctionnement monétaire. Par la distribution de points à l'adhérent au fil de sa consommation, elle leur permet d'accéder à des biens et services. L'espace concerné est donc l'espace des relations entre un groupe d'entreprises et un groupe de clients ; il y a captation, c'est-à-dire orientation univoque des paiements, depuis les clients vers les organisateurs de ce localisme, sur la base d'un détournement de l'imagerie et des représentations monétaires. On traitera dans ce texte des programmes de fidélisation qui ont émergé dans les années 1990.

De façon générale, le dernier quart du XX^e siècle a été très riche en matière de localisme monétaire, et la dernière décennie du siècle plus encore. Dans les années 1990 on a pu observer une recomposition importante de la géographie de la monnaie : certains États, particulièrement l'URSS et la Yougoslavie, ont éclaté tandis que d'autres s'unifiaient, particulièrement l'Allemagne au début de la décennie et l'Union monétaire européenne à la fin de la décennie. Certes dans un tout autre ordre d'importance politique et économique, les autres formes de localisme monétaire ont été l'objet d'une dynamique considérable. En effet le localisme monétaire territorial infra-étatique s'est développé en une décennie de sorte que, à la fin des années 1990, de telles monnaies avaient été mises en place dans près de 60 villes essentiellement d'Amérique du Nord à partir du modèle fondateur de la ville d'Ithaca. Le localisme monétaire communautaire des LETS s'est développé à partir des années 1980 sur le modèle canadien mais a surtout émergé dans les années 1990 au point de regrouper, à la fin de cette décennie, autour de 250 000 membres répartis dans 22 pays, pour l'essentiel occidentaux ; parallèlement un autre type de localisme communautaire a émergé à partir de 1995 à Buenos Aires et s'est diffusé rapidement en Argentine et dans d'autres pays latino-américains, rassemblant à la fin de la décennie autour de 400 000 membres. Le modèle de localisme monétaire de captation constitué par les programmes de fidélisation par points, enfin, a émergé à partir du début des années 1990 sur la base des *miles* des compagnies aériennes et est devenu un outil de mercatique d'un nombre non négligeable de réseaux commerciaux.

Ces phénomènes présentent certes une diversité forte mais celle-ci peut masquer des motivations proches voire communes ; la dynamique globale du localisme monétaire et son apparente diversité rendent d'autant plus intéressante l'analyse des motivations à l'œuvre. Précisons que l'objet de ce texte n'est pas de discuter de l'efficacité du localisme monétaire dans la poursuite des motivations invoquées, autrement dit leur rationalité. Précisons aussi que l'on ne traitera pas du désir de souveraineté en tant que tel car il n'est présent, sous son acception habituelle, que dans certaines formes de localisme monétaire territorial, celles liées à un désir de sécession ou de mise en œuvre concrète d'une indépendance politique ; en outre développer une réflexion en termes de souveraineté conduirait à reconsidérer cette notion, ce qui nécessiterait de longs développements.

Mais pour ces formes de localisme territorial, comme pour les autres formes de localisme territorial

ainsi que pour les localismes communautaire et captatif, d'autres motivations peuvent être identifiées. Un premier groupe de motivations procède de la volonté d'établir une protection des espaces économiques pour maîtriser l'approvisionnement en biens, éviter les fuites de revenus et éviter les perturbations de nature monétaire. Un tel désir de protection est au cœur de la marche estonienne vers une indépendance monétaire ainsi que, de façon très différente, des monnaies locales de type Ithaca. La théorie des zones monétaires optimales s'intègre dans ce motif de protection dans la mesure où elle conduit à considérer le localisme monétaire comme un moyen d'ajustement supplémentaire aux chocs asymétriques que subit un espace donné. Un second groupe de motifs procède de la volonté de capter des flux de revenus. Un tel désir de captation est au cœur des programmes de fidélisation de la clientèle. Un troisième groupe procède de la volonté de transformer, quantitativement et / ou qualitativement, les échanges à l'intérieur de l'espace considéré. Un tel désir de transformation des échanges est au cœur des LETS. Le texte s'organise ainsi en trois parties correspondant aux trois groupes de motivations présentes dans le désir de localisme monétaire.

1. Protection des espaces économiques

Le localisme monétaire peut avant tout obéir à une logique de protection voire d'isolement des espaces économiques. On commence par présenter ce que le localisme monétaire est susceptible de protéger. On présente ensuite le cas de deux localismes monétaires territoriaux dans lesquels le motif de protection est le principal motif avancé (hormis, pour le cas estonien, le motif de souveraineté) : l'indépendance monétaire estonienne et l'Ithaca Hour.

1.1. Formes de la protection par localisme monétaire

De façon générale, la protection recherchée par un localisme monétaire peut être vue à un double niveau : la protection de l'espace constitué par le localisme monétaire contre les perturbations extérieures ou l'isolement de l'espace économique local pour éviter qu'il perturbe un espace extérieur. Dans le premier cas le localisme monétaire est d'origine interne ; dans le second cas il est d'origine externe et il est organisé par le centre de pouvoir dominant – par exemple la métropole coloniale. Le localisme monétaire peut agir sur trois éléments : la maîtrise de l'approvisionnement en biens, la maîtrise des fuites de revenus et la maîtrise du système monétaire.

1.1.1. Maîtrise de l'approvisionnement en biens

La maîtrise de l'approvisionnement en biens suppose une maîtrise dans les flux de biens avec l'extérieur.

La pénurie de produits de base est un désordre considérable dans le système d'approvisionnement. Parmi ces produits figurent les produits alimentaires du quotidien, des produits pharmaceutiques de base, le carburant, parfois des biens nécessaires tels que les vêtements et les chaussures. Dans les économies de pénurie et dans les pays en situation de guerre, les besoins en la matière ne sont pas nécessairement couverts pour l'ensemble de la population sans l'aide de programmes de rationnement, qui font alors appel à des systèmes de compléments monétaires, les tickets de rationnement, qui doivent être joints à un paiement en monnaie habituelle pour accéder aux biens considérés selon des quantités réglementées. Dans la seconde moitié du XXe siècle, l'ensemble des pays du bloc soviétique ainsi que des pays du Tiers Monde ont eu besoin de mettre en œuvre de tels dispositifs.

Le développement de pénuries sur les produits de base constitue un élément pouvant produire des velléités de localisme monétaire territorial et parfois communautaire, d'autant plus lorsque la pénurie est le résultat d'une politique délibérée de la part du pouvoir central ou lorsque celui-ci est en pleine désagrégation. Dans ces situations, limiter les fuites de biens en dehors d'un espace donné

est une façon de lutter contre cette pénurie. Dans ce but, il est possible de poser des contraintes d'accès aux biens en les réservant à certaines catégories de personnes : celles résidant dans un territoire donné (localisme territorial) ou celles appartenant à un groupe donné (localisme communautaire). Il peut s'agir de l'exigence que tout acheteur présente, à côté des moyens de paiement, un complément discriminatoire : carte de résident en Lettonie en 1989 par exemple, empêchant de la sorte que les biens présents en Lettonie soient distribués à des personnes résidentes d'autres républiques de l'URSS. Cette configuration est une étape qui peut être suivie par la mise en œuvre de véritables monnaies parallèles locales ; on peut alors imaginer que l'approvisionnement ne soit autorisé qu'au moyen de ces monnaies locales, que ce soit par le biais des seuls magasins d'État ou qu'un règlement généralise ce fonctionnement à tous les points de distribution de biens.

1.1.2. Maîtrise des fuites de revenus

Un autre motif de localisme monétaire en vue de protéger le circuit local (ou de constituer celui-ci comme circuit autonome) consiste à tenter de maîtriser, pour les éviter le plus possible, les fuites de revenus hors de l'espace local. Lorsqu'ils ne sont pas compensés par des flux inverses, ces transferts vers l'extérieur de revenus créés localement sont des facteurs d'appauvrissement. Or, du discours de ceux qui mettent en avant un tel motif, ressortent deux éléments qui produisent de tels transferts et donc produisent une déconnexion entre les espaces de formation et de dépense de revenus : la fiscalité et une certaine organisation de la production. Toutes deux sont remises en question dès lors que l'on cherche à s'assurer d'une maîtrise des fuites de revenus.

La fiscalité est un puissant motif de lutte contre un pouvoir central considéré comme accaparant les ressources locales sans en reverser l'équivalent. L'appauvrissement relatif qui en résulte conduit à des révoltes antifiscales dont le localisme monétaire lié ou non à une volonté de sécession peut constituer l'une des manifestations. Ceci s'observe en particulier dans les régions riches des États : dans la riche république russe autonome de Tatarstan qui, en 1992, refusa de signer le nouveau traité définissant la Fédération russe et eut des vellétés d'indépendance et de localisme monétaire ; dans l'Italie du Nord de la Liga Norte dirigée par Umberto Bossi, lequel, en 1996, déclara la « Padanie » indépendante et appela à une monnaie propre pour cesser de payer pour les régions moins riches de l'Italie. Il n'est pas innocent non plus que la première république de l'ancienne Yougoslavie à avoir fait sécession est la Slovénie, république la plus riche de la fédération, ni que les pays baltes, républiques les plus riches de l'URSS, aient été les moteurs de son éclatement. On peut aussi observer des révoltes antifiscales produisant du localisme monétaire dans des zones pauvres dès lors que le prélèvement est conçu comme injuste ou concourant à une mauvaise allocation des ressources. Ainsi les deux expériences de monnaies franches en France dans les années 1950 avaient pour arrière-plan une réaction poujadiste antifiscale ; elle prit la forme de la déclaration de deux « communes libres » dans les deux villages concernés^[5].

Les transferts budgétaires, l'un des facteurs d'ajustement à des chocs asymétriques pris en compte

dans la théorie des zones monétaires optimales développée sur la base de Mundell [1961], sont à intégrer dans cette motivation fiscale du localisme monétaire. Cela signifie que les organisateurs du localisme monétaire font le choix de privilégier l'ajustement par les taux de change plutôt que par les transferts budgétaires. On comprend par là que les vellétés de localisme monétaire proviennent des régions qui subissent les transferts budgétaires et qu'elles procèdent d'un défaut de solidarité à l'égard des régions pauvres. Mais ceci ne peut arriver si le choc asymétrique est ponctuel et rapidement corrigé : le défaut de solidarité se révèle si les écarts entre régions sont structurels et qu'en conséquence les transferts budgétaires deviennent permanents. Dans ce cas, le principe de transferts budgétaires invoqué comme facteur d'ajustement interne à une zone monétaire donnée lors de chocs asymétriques provoque des tensions susceptibles de déboucher sur des vellétés de souveraineté économique conjointement à un désir de localisme monétaire. Ce n'est que parce qu'il existe un sentiment puissant d'unité de la nation allemande que l'Allemagne de l'Ouest a pu supporter les énormes transferts budgétaires vers l'Est dans les années 1990 à la suite de la réunification. Le même sentiment n'est pas aussi présent en Italie, ce qui a provoqué des réactions du type de celles de la Liga Norte lorsque celle-ci était au faîte de sa popularité et de son pouvoir.

Le second élément concourant à des transferts de revenus que le localisme monétaire peut chercher à maîtriser est l'organisation de la production sur plusieurs sites, du fait du rejet, présent dans l'Ithaca Hour présenté plus loin, du modèle de la grande entreprise ou de l'entreprise affiliée à un groupe qui surdétermine l'orientation des flux de revenus tirés de sa production. Au-delà les effets de la mondialisation sur les dynamiques locales peuvent être visés, avec un refus de cette déconnexion entre les espaces de formation et de dépense des revenus. Au contraire, la monnaie locale promeut des activités enracinées localement. Les seuls agents économiques à les accepter sont ceux qui fonctionnent localement : commerces locaux, artisans, voire agences bancaires dont le circuit est fortement localisé. Ainsi à Ithaca s'est-on réjoui de ce qu'une chaîne bien connue de restauration rapide ferme boutique faute de clientèle et qu'à la place s'installe un restaurateur plus local et acceptant la monnaie locale.

1.1.3. Maîtrise du système monétaire

Le désir de maîtrise du système monétaire constitue un autre motif de localisme monétaire lié à une volonté de protéger un espace économique ; il répond à des finalités et des perturbations variables. D'une part, la maîtrise recherchée peut viser une protection de l'espace économique local ou une protection de la puissance dominante ; d'autre part, les perturbations contre lesquelles il s'agit de lutter peuvent se ramener, de façon un peu caricaturale, soit à une pénurie de moyens de paiement, soit à une inflation élevée, toutes deux étant présentes simultanément dans le cas particulier de

l'hyperinflation. De façon générale, si le localisme monétaire mis en place organise un système monétaire local au moyen d'une unité de compte spécifique et doté d'une autonomie de politique monétaire, il apparaît comme l'un des moyens de créer une zone monétaire séparée de celle correspondant au territoire national (cas de certains localismes monétaires communautaires internes à un territoire national) ou de celle correspondant au centre de pouvoir (cas de la monnaie coloniale autonome de l'Indochine française à partir de 1878 que constituait la piastre) ; dans les termes de la théorie des zones monétaires optimales, cela signifie que l'on cherche à dégager un moyen d'ajustement supplémentaire. On peut ici examiner successivement le cas de la pénurie monétaire et celui de l'inflation.

La pénurie de monnaie peut apparaître dans diverses situations : déflation (États-Unis au début des années trente), hyperinflation (Allemagne en 1922-24 et Argentine en 1988-89 par exemple), retrait d'espèces de la circulation sans émission d'équivalents (Italie, 1977-78), thésaurisation brutale des espèces (France, 1914-24), politique d'assèchement monétaire (Russie, vers 1995). La pénurie de monnaie perturbe fortement l'activité. Elle durcit la contrainte budgétaire et comprime l'activité, soit par le canal de la consommation, soit par celui de l'investissement. Le localisme monétaire est l'un des moyens susceptibles d'être mis en œuvre pour lutter contre une telle pénurie. Un moyen distinct du localisme monétaire et employé en Russie dans les années 1990 par exemple est d'étirer les liens de dette sans les rompre, ce qui provoque un gonflement extraordinaire de la dette interentreprises et des impayés (notamment de salaires). Un autre moyen peut être, en cas de pénurie de monnaie manuelle, d'intensifier les paiements scripturaux ou de faire circuler des chèques au porteur ou par endos successifs. Le localisme monétaire cependant permet dans ces cas d'apporter une réponse locale efficace à une pénurie globale et d'éviter d'être emporté dans la spirale de la dépression si l'on considère que les autorités monétaires ne font rien pour y parvenir. Les expériences de monnaie fondante et de localisme communautaire aux États-Unis dans les années 1932-34 procédaient de telles volontés d'auto-organisation locale ; les *vechsel* russes vers 1995-98 aussi[6].

Un cas particulier de pénurie de moyens de paiement existe qui s'est traduit par des formes peu avancées de localisme monétaire. Il procède avant tout des relations entre métropole et colonies et ce localisme monétaire est avant tout destiné à isoler le circuit monétaire de la métropole de ceux des colonies, autrement dit de verrouiller les flux de moyens de paiement entre colonies et métropole. L'un des problèmes auxquels les pays colonisateurs ont été confrontés au fil des décennies voire des siècles de leur statut de puissance coloniale a en effet été la pénurie de monnaie dans les colonies ou, plus précisément, le manque d'espèces occidentales dans les relations entre colons et dans les relations entre populations locales et administrations coloniales. En dépit des

demandes répétées des administrateurs coloniaux et les besoins d'espèces éprouvés par les compagnies de commerce, les métropoles ont longtemps refusé d'ouvrir les vannes de la monnaie nationale. Par exemple, dans l'empire colonial français la règle a d'abord été, dans une perspective mercantiliste, d'éviter à tout prix que des espèces métropolitaines (et *a fortiori* des « bonnes monnaies », monnaies dotées d'une valeur métallique) sortent de la métropole et appauvrissent la circulation monétaire interne ; on a alors utilisé, dans les colonies, une grande variété de monnaies étrangères ainsi que des expédients locaux au rayonnement limité, embryons d'un localisme monétaire. Ce n'est qu'au XIXe siècle que la métropole a conféré au seul franc métropolitain le pouvoir libérateur légal, sous la forme des espèces métropolitaines ou, bientôt, sous la forme d'espèces émises par des banques coloniales au statut privé mais dont l'activité demeurait contrôlée par l'État[7].

L'inflation en elle-même ne suffit pas à produire des tendances au localisme monétaire. Plusieurs dérivatifs existent en effet pour la gérer : l'indexation (Brésil jusqu'en 1994), un recours accru aux banques, l'accès à une monnaie étrangère pour conserver sa richesse puis, éventuellement, pour effectuer les comptes et régler les transactions. C'est sa transformation en hyperinflation qui peut donner lieu à du localisme monétaire, c'est-à-dire lorsque se développe une situation où il devient impossible de fonctionner correctement même en corrigeant la hausse des prix (celle-ci devient exponentielle, incontrôlable et se traduit par une désarticulation des prix relatifs) et où une pénurie de moyens de paiement apparaît et se développe (la progression des prix dépasse largement celle de la masse monétaire qui est ainsi peu à peu détruite en termes réels). De multiples localismes monétaires peuvent alors apparaître pour pallier localement la pénurie de monnaie tout en essayant de sortir de la spirale hyperinflationniste. Ces localismes sont d'autant plus puissants lorsque le territoire national subit des tensions centrifuges tournant aux vellétés d'autonomisme voire de sécession ; celles-ci, enracinées dans des tensions anciennes mais jusqu'alors maîtrisées, apparaissent désormais comme solution locale à l'inefficacité des autorités centrales et se fondent sur une volonté de déconnexion monétaire. La déconnexion passe par l'organisation d'un système monétaire local organisé autour d'une nouvelle unité de compte, à l'abri de la catastrophe monétaire. En Allemagne, la Bavière et la Rhénanie ont eu des vellétés séparatistes en 1922-23, au cœur de l'hyperinflation. En Russie, l'effondrement du pouvoir central à partir de 1917, le contexte de guerre civile et l'hyperinflation ont contribué à ce qu'apparaissent près de 2 200 monnaies locales dont beaucoup constituaient de véritables systèmes monétaires organisés autour d'une unité de compte spécifique.

1.2. Deux localismes monétaires territoriaux : Estonie et Ithaca Hour

Estonie et Ithaca Hour sont deux exemples très différents de localismes monétaires dans lesquels certaines des dimensions identifiées du désir de protection sont placées au cœur du désir de localisme monétaire.

1.2.1. Le localisme monétaire territorial estonien (1989-92)

Comparativement aux deux autres pays baltes incorporés à l'URSS au sortir de la seconde guerre mondiale, la lutte pour la souveraineté puis l'indépendance en Estonie à la fin des années 1980 a davantage mis en avant des éléments de souveraineté économique. Ainsi, si l'Estonie est la première à déclarer son autonomie à l'égard de l'URSS, dès septembre 1987, son optique est d'abord économique : l'objectif est que les autorités de la république socialiste soviétique puissent contrôler l'ensemble des activités réalisées sur le territoire. Cette idée se popularise bientôt en URSS sous le concept d'autonomie financière. L'Estonie est aussi la première à déclarer sa souveraineté et, ce qui en est la traduction, la primauté des lois estoniennes sur celles de l'URSS : cette déclaration a lieu dès novembre 1988. Il n'est pas pour autant question, à cette époque, d'une sortie de l'Union ; mais l'Estonie se donne le droit d'accepter, modifier, refuser les décisions centrales et elle restitue à la république son patrimoine. En mai 1989, l'idée d'une Estonie économiquement autonome est formalisée par une loi qui donne tout pouvoir économique à la république socialiste soviétique sur son propre territoire. C'est surtout à partir de cette époque que l'idée d'indépendance commence sérieusement à faire son chemin ; ce chemin est fulgurant. L'indépendance est déclarée fin mars 1990 mais la réaction soviétique à celle lituanienne conduit les autorités estoniennes à reporter sa mise en œuvre. C'est le putsch raté d'août 1991 à Moscou qui débloque la situation et précipite l'effondrement de l'URSS. L'introduction de la monnaie estonienne, la couronne, et la sortie effective de la zone rouble ont lieu en quelques jours en juin 1992. Le régime monétaire choisi est un *currency board*, organisation dans laquelle le taux de change est fixé à un étalon, la base monétaire est couverte à 100% par des réserves de change et la monnaie est librement convertible en devise de référence. Celle-ci est le deutsche mark, à un taux de huit couronnes pour un deutsche mark.

Il y a des traces de volonté de localisme monétaire en Estonie avant même la déclaration d'indépendance de mars 1990 ; en fait, dès la loi sur l'autonomie économique de l'Estonie en mai 1989[8]. Son article 9 pose que l'autonomie économique va jusqu'à « *l'introduction d'une monnaie propre, la fixation des modalités et des taux de change contre d'autres devises, dont le rouble en tant que monnaie commune à l'URSS* ». L'indépendance est pourtant à l'époque une perspective

lointaine, irréaliste, et seule la souveraineté des lois estoniennes sur celles soviétiques est un principe disposant d'un peu de consistance, bien que sa mise en œuvre soit politiquement très délicate. Ce qui peut justifier cette proposition est le contexte politique soviétique de montée du pouvoir des républiques et le contexte économique dans lequel une protection du circuit économique local apparaît nécessaire – protection en particulier de l'approvisionnement interne et protection contre les fuites de revenus hors de la République, en particulier du fait des prélèvements. L'argument économique a un fondement politique dans la mesure où la marche vers la souveraineté estonienne serait bien évidemment renforcée et sanctionnée par l'établissement d'une monnaie propre, même si en façade l'Estonie continuerait à faire partie de l'URSS.

Vingt-sept mois plus tard, le contexte a radicalement changé et l'URSS a effectivement implosé ; le désir d'indépendance monétaire est alors clairement concomitant au désir d'indépendance politique. Désormais une monnaie estonienne se justifie d'abord d'un point de vue politique, mais elle conserve pour fondement économique la nécessité d'une déconnexion vis-à-vis de la zone rouble afin d'éviter les troubles économiques venus de la Russie et procéder de façon totalement indépendante aux réformes considérées comme nécessaires.

Ainsi le localisme monétaire estonien prend-il appui, dans ses fondements économiques, sur un désir puissant d'établissement de barrières de protection à l'égard de l'URSS puis de la Russie.

1.2.2. Le localisme monétaire territorial d'Ithaca (depuis 1991)

Il n'est évidemment pas question de souveraineté au sens habituel du terme dans le cas du localisme monétaire territorial d'Ithaca, ville d'environ 30 000 habitants de l'État de New York, aux États-Unis, où est située Cornell University. On trouve en revanche, davantage mis en avant que d'autres motifs que l'on verra comme celui de rapatriement d'échanges et celui d'accélération des échanges, un motif de protection contre les fuites de revenus.

L'Ithaca Hour (IH), nom de la monnaie mise en place ici, a démarré en novembre 1991 à partir de la constitution d'un collectif de la société civile autour d'une personne emblématique, Paul Glover. La monnaie consiste en un ensemble de billets libellés en l'unité de compte heure, sachant qu'il a été posé conventionnellement qu'une heure correspondait à 10 dollars américains, soit *grosso modo* le salaire horaire moyen dans la région. Les billets sont mis en circulation à l'occasion de l'adhésion de personnes au système. Chaque nouvel adhérent reçoit des billets pour l'équivalent de 1 IH. L'émission monétaire est ainsi proportionnée au nombre de personnes affiliées. Le système a été très vite accepté par quelques acteurs importants de l'économie locale, qui se sont ainsi engagés à recevoir les Ithaca Hours : une coopérative de produits bio, un glacier et un restaurateur mexicain ainsi qu'une banque alternative de type NEF (Nouvelle économie fraternelle). Cette base d'affiliés

est importante car elle signifie que les personnes recevant des Ithaca Hours sont assurés de pouvoir les écouler dans ces lieux. L'aspect alternatif ou strictement local des entreprises affiliées constitue en outre un élément de confiance pour les personnes sensibles à ce type de démarche. Sur cette base, l'Ithaca Hour s'est progressivement diffusé chez de nombreux commerçants, artisans et agriculteurs de la région : à la fin des années 1990, près de 400 entreprises locales l'acceptent ainsi que 40 organisations communautaires. Qui plus est, la mairie et la chambre de commerce (dont fait partie le fondateur du système) ont assez vite avalisé cette monnaie. Les recettes en Ithaca Hour des entreprises sont comptabilisées et imposées comme celles en dollar américain, au taux de 10 pour 1. Elles les dépensent sous forme de fournitures et de masse salariale. Il est possible de payer l'impôt local en Ithaca Hour. Il existe en outre un système de crédit en Ithaca Hours.

Vers la mi-1999, le système comptait environ un millier d'adhérents ; mais le nombre de personnes employant cette monnaie était beaucoup plus élevé. En fait, l'adhésion, à un coût modique (un dollar américain), sert avant tout à avoir son nom dans le journal, le *Hour Town*, distribué tous les deux mois aux adhérents et qui mentionne aussi les offres ; elle n'est pas nécessaire pour employer la monnaie locale. On cite généralement le nombre de 2 000 utilisateurs de l'Ithaca Hour. Entre novembre 1991 et la mi-1999, 6 700 IH ont été émis, soit 67 000 dollars. Selon les estimations courantes, cela représente des transactions cumulées, à la mi-1999, de plus de 2 millions de dollars, avec une moyenne à la fin de la période de 400 000 dollars de transactions annuelles[9]. L'Ithaca Hour a essaimé. À la fin 1999, 59 localités (dont 48 aux États-Unis, 9 au Canada et le reste en Autriche et au Royaume-Uni) avaient mis en place de telles monnaies locales, tandis qu'une quarantaine de nouvelles expériences étaient en projet, aux États-Unis ainsi que, plus marginalement, au Canada.

L'optique de ce localisme monétaire territorial organisé sur la base d'un cercle initial d'adhérents est avant tout la dynamisation de l'activité économique locale par le biais de la réorganisation locale de l'économie marchande[10]. Cette monnaie locale doit ainsi promouvoir la création d'emplois, tout en refusant la soumission des localités aux effets de décisions prises ailleurs par de grands groupes qui ne sont pas concernés par la survie et le dynamisme des localités dans lesquelles ils investissent ou desquelles ils se retirent. Il est clairement affiché que le but de l'émission de cette monnaie locale est de favoriser une circulation locale des revenus ; autrement dit, on est en présence d'un motif de protection à l'égard des fuites de revenus. Ce motif dominant se double cependant d'autres motifs, particulièrement un désir de captation au sens où l'Ithaca Hour permet de rapatrier localement des échanges réalisés sans cela avec des partenaires dont l'usage des ressources tirées de l'échange pourrait être orienté vers l'extérieur.

2. Captation de revenus

La maîtrise des fuites de revenus hors d'un espace donné constitue le premier degré de la maîtrise des flux de revenus ; le degré supérieur, dont la logique n'est plus défensive mais offensive, correspond à la recherche d'une captation de revenus. Cette captation peut bénéficier soit à l'organisateur du localisme monétaire, soit aux personnes morales et physiques inscrites dans l'espace local, soit enfin aux deux. On commence par discuter des revenus qu'un localisme monétaire peut capter, puis on présente l'extrémité des politiques de captation de revenus que constituent les programmes de fidélisation de la clientèle.

2.1. Formes de la captation par localisme monétaire

De façon générale, le localisme monétaire peut constituer un outil de captation de deux types de revenus : le seignuriage lié à l'émission monétaire et le produit du rapatriement dans l'espace local d'échanges réalisés avec l'extérieur.

2.1.1. Seignuriage

Le seignuriage, généralement associé à la souveraineté, doit ici en être formellement dissocié si l'on considère celle-ci sous son acception commune. En effet la recherche politique d'une souveraineté monétaire est absente des localismes communautaire et captatif qui, s'ils constituent des systèmes monétaires au sens où ils organisent un circuit des paiements sur la base d'une unité de compte spécifique[11], ne sont pas ancrés dans un territoire et n'ont pas, en principe, de rapport avec l'État ; or cela ne signifie pas pour autant qu'aucune forme de seignuriage n'existe dès lors qu'on définit le seignuriage comme un revenu tiré du privilège de l'émission monétaire.

Le seignuriage peut en définitive prendre de multiples formes : écart entre le coût de frappe ou d'impression des espèces et leur montant nominal, écart entre les émissions réalisées et le montant des encaisses qui en constituent la couverture, rémunération du placement de cette couverture ou encore, dans la théorie de l'inflation comme taxe, écart entre les encaisses nominales et les encaisses réelles. Quoi qu'il en soit, le seignuriage constitue un dispositif de captation de revenus au profit de l'entité qui émet la monnaie et qui de la sorte organise un localisme monétaire. C'est l'un des sous-produits de la plupart des localismes monétaires, quel que soit leur degré d'aboutissement. Ainsi la version la plus légère du localisme, qui consiste à introduire des espèces locales couvertes par des réserves équivalentes en monnaie de référence, permet une réutilisation de celle-ci sous forme de placements et donc de bénéficier d'un seignuriage minimal[12]. Si

l'émission a lieu au-delà de la couverture, ce surplus constitue une source beaucoup plus importante de revenus. L'établissement d'un localisme monétaire approfondi donne lieu à des sources plus importantes de seigneurage encore du fait de l'autonomisation du système monétaire local.

Cependant les retombées financières du localisme monétaire n'impliquent pas que ce localisme monétaire n'est organisé que dans le but du seigneurage ; en général celui-ci constitue une source de revenus qui a pu constituer une motivation, parmi d'autres, à l'organisation d'un localisme monétaire. Il existe par ailleurs des formes de localisme monétaire qui ne permettent pas d'extraire un quelconque revenu de seigneurage. Les LETS, par exemple, en tant que cercles monétaires n'émettant pas de monnaie mais compensant les dettes et créances de chacun selon leurs échanges sur la base d'un compte personnel mis à zéro lors de l'adhésion, ne prélèvent pas de seigneurage.

2.1.2. Rapatriement d'échanges

L'organisation et le verrouillage d'un circuit économique local dans le but d'intensifier les transactions repose sur l'idée selon laquelle des transactions opérées entre des personnes appartenant à l'espace considéré vont se substituer à des transactions mettant autrefois en contact des personnes physiques et morales appartenant à cet espace avec d'autres, extérieures celles-là. Il y a donc une substitution de partenaires et un accroissement de l'activité économique interne.

L'organisation d'une circulation monétaire locale plus ou moins étanche a presque invariablement un tel effet de rapatriement d'échanges à l'intérieur de l'espace économique local, pour autant que quelques conditions sont réunies. Le point de départ est la validité nécessairement plus limitée de la monnaie locale par rapport à la monnaie qu'elle remplace. Ce défaut relatif de validité a deux effets contradictoires. D'une part les porteurs de la monnaie locale sont conduits à orienter leurs échanges médiatisés par cette monnaie vers des personnes physiques ou morales qui l'acceptent, ce qui contribue à l'effet de rapatriement d'échanges ; d'autre part le défaut relatif de validité de la monnaie locale peut conduire les personnes à refuser de l'employer et donc d'entrer dans la logique du localisme monétaire. Le premier effet peut l'emporter sur le second si existe une masse critique de personnes, de commerces et de producteurs qui acceptent cette monnaie.

Le rapatriement d'une partie des échanges réalisés avec l'extérieur constitue un élément de captation de revenus pour deux raisons. D'une part, ce rapatriement accroît l'assiette des prélèvements en proportion de l'accroissement des transactions internes lié à l'organisation du localisme ; il y a donc captation au profit du ou des centres de pouvoir. D'autre part, ce rapatriement bénéficie à la collectivité dans son ensemble puisque l'accroissement de l'activité interne induit davantage d'activités et d'emplois. Le tout accroît l'efficacité du seigneurage.

Dans ce principe général, le localisme monétaire captatif des programmes de fidélisation apparaît

comme un cas paroxystique de mise en avant du motif de captation par rapatriement d'échanges.

2.2. Le localisme monétaire captatif des programmes de fidélisation

En mercatique, la fidélisation de la clientèle peut être obtenue par de multiples moyens, dont la marque, la satisfaction à l'égard des produits, un ensemble de services annexes à la clientèle, etc. Depuis les années 1990 surtout s'est développée une technique de fidélisation touchant à la notion même de monnaie, les systèmes de points. Elle utilise et détourne les représentations et affects associés à la monnaie et à l'idée de loyauté ou de fidélité.

Ces stratégies de fidélisation de la clientèle au moyen de systèmes de points constituent un localisme monétaire car des pratiques monétaires (de compte et de paiement) sont organisées dans l'espace strictement local constitué par les relations entre les entreprises organisatrices du programme de fidélisation et ses clients qui en bénéficient. Ces dispositifs ne sont envisageables que dans le cadre de consommations renouvelables fréquemment par lesquelles l'accumulation de points et leur conversion en biens et services a un sens. Ils passent souvent par l'adhésion du consommateur à un club qui lui donne accès à divers avantages, dont le système de points fait partie. Celui-ci permet au client de cumuler des points de fidélité au fil de sa consommation auprès d'une enseigne donnée. Ces points sont acquis soit de façon automatique lors de chaque passage en caisse selon un forfait immuable, soit au prorata des achats, soit selon les produits achetés, soit encore selon une combinaison de ces trois possibilités. Dans le cas où l'achat de produits particuliers donne droit à un certain nombre de points bonus, le système de points sert autant un objectif de fidélisation qu'un objectif de promotion des produits sélectionnés. Les points accumulés permettent en tout état de cause d'accéder « gratuitement » à des biens selon une étendue variable : parfois quelques biens distribués comme cadeaux et que l'on ne trouve pas en vente auprès de l'enseigne distributrice, parfois au contraire l'ensemble des biens disponibles auprès de l'enseigne distributrice ; la plupart des cas se trouvent entre les deux.

Ces programmes concernent une part croissante des consommateurs ; ils se sont fortement développés dans les années 1990 du fait de l'accélération de la concurrence liée aux déréglementations commerciales nationales et à l'émergence de grands réseaux de distribution. Selon une enquête réalisée en octobre 1998 par l'Observateur CETELEM sur la France, 8% des personnes interrogées participent à des programmes de fidélisation regroupant différentes marques ou différents types de magasins[13]. Il semble que les premières entreprises à mettre en place des systèmes de fidélisation par points ont été, dès les années 1980 mais surtout à partir des années 1990, les compagnies aériennes qui ont proposé à leurs clients le gain de *miles* au fil des trajets effectués avec elles, convertibles d'abord sous forme de billets d'avion. À la fin des années 1990,

soixante millions d'Américains bénéficieraient de ces *frequent flyers programs* des compagnies aériennes[14]. Ce type de dispositif s'est par la suite étendu à bien d'autres secteurs que le transport aérien. Il est aujourd'hui particulièrement en vogue parmi les grandes enseignes de la distribution disposant d'un réseau dense de magasins, bien qu'il concerne aussi des enseignes disposant d'un nombre restreint de magasins.

On comprend avec guère de difficultés que ce localisme monétaire très particulier est organisé dans le but exclusif de capter des revenus. Les systèmes de points ou de *miles* distribués aux adhérents au fil de leur consommation sont destinés à les fidéliser de sorte que leur consommation se fasse en priorité auprès de l'organisateur du localisme de captation voire, dans l'idéal, exclusivement auprès de lui. La captation a donc lieu par le biais du rapatriement d'une partie de la consommation auparavant réalisée ailleurs. Cette captation dispose de deux auxiliaires : l'accélération du rythme des échanges que cherche à promouvoir la distribution de points au prorata des consommations réalisées et le développement des liens de clientèle qui font que la consommation du client a des chances de se répéter de façon automatique auprès du même fournisseur ; ce sont des motifs de transformation des échanges que l'on examinera par ailleurs.

3. Transformation des échanges

Un troisième groupe de motifs à l'origine de cas de localisme monétaire correspond à un désir de transformer les échanges locaux. On commence par examiner les types de transformation des échanges qui peuvent être visés par un localisme monétaire puis on présente l'exemple caractéristique d'une telle recherche qui est celui des LETS.

3.1. Formes de la transformation des échanges par localisme monétaire

De façon générale, la transformation des échanges peut être quantitative ou qualitative. Une transformation quantitative des échanges correspond à la volonté d'accélérer le rythme des échanges internes (question intrinsèquement liée à la question du crédit), tandis qu'une transformation qualitative des échanges peut concerner la pérennité des relations d'échange entre partenaires (lien de clientèle), l'organisation d'une économie de « prosommateurs » ou l'exclusion d'éléments abhorrés de l'échange.

3.1.1. Transformation quantitative : accélération du rythme des échanges

Le rapatriement d'échanges réalisés avec des personnes morales ou physiques extérieures à l'espace local est un premier facteur de développement des échanges internes. Peut s'y rajouter une volonté de densifier les relations d'échange existant déjà à l'intérieur de l'espace local, autrement dit d'accélérer le rythme même des échanges. Une telle accélération ne peut être produite par la simple mise en œuvre d'une monnaie locale, sauf si le contexte est celui d'une pénurie de moyens de paiement et que la monnaie locale rompt cette pénurie. Si ce n'est pas le cas, il faut établir un dispositif qui incite les porteurs de la monnaie locale à échanger davantage. Or ceci est fondamentalement lié à la question de l'accès au crédit et de son coût. L'objectif est que la monnaie soit dépensée à la fois très rapidement, dans sa totalité et à destination d'agents appartenant à l'espace (territorial, communautaire) considéré. Cela signifie qu'elle n'est en aucun cas thésaurisée durant le cycle de production qui suit la distribution du revenu, et que son épargne est immédiatement et facilement redistribuée en crédits. Le localisme monétaire est alors organisé de telle sorte qu'il facilite les échanges et le crédit.

Il y a à ce propos deux tendances possibles. Toutes deux voient dans le crédit, la consommation et l'investissement les clefs de la dynamique d'une économie. La différence a lieu dans le rapport à l'intérêt pratiqué sur les crédits. Si l'une admet que le crédit donne lieu à un paiement d'intérêts et cherche à faire en sorte que les taux d'intérêt soient plutôt faibles afin de favoriser le crédit, l'autre

refuse l'idée même d'un intérêt sur les crédits. Si la première tendance domine et se retrouve dans nombre d'expériences de localisme territorial ou communautaire, la seconde, tirée par plusieurs doctrines dont certaines sont religieuses et d'autres socialistes, est très active et voit dans les localismes territoriaux et communautaires un moyen d'expérimenter et de diffuser leurs propositions.

Cette dualité sur la question de l'intérêt se manifeste concrètement sous la forme de trois types d'organisation du crédit dans les expériences de localisme territorial ou communautaire cherchant à accélérer les échanges. Un premier type de localisme monétaire conserve les modalités habituelles du prêt à intérêt ; c'est le cas de tous les localismes territoriaux de sécession ou de nécessité non mus par un objectif politique de refonte des principes de l'organisation monétaire. Un second type de localisme monétaire se fonde sur l'accès libre au crédit gratuit : les multiples formes de LETS sont organisées de telle sorte que les adhérents ont, généralement dans une certaine limite, automatiquement, librement et gratuitement accès au crédit. Un troisième type de localisme monétaire cherche à mettre en œuvre la logique de l'absence d'intérêt et va plus loin : dans la logique développée par Silvio Gesell [1911], il impose à tout détenteur d'argent une taxe qui l'incite à dépenser rapidement son argent ou à le prêter afin de ne pas subir la taxe. L'intérêt n'est pas porté par celui qui s'endette mais par celui qui conserve des encaisses monétaires oisives. On rencontre une telle organisation aujourd'hui dans certains LETS ; dans le passé, une vingtaine de localités ont tenté l'expérience d'une monnaie locale dite « fondante » depuis 1930 (Blanc [1998c]).

3.1.2. Transformation qualitative

La transformation des échanges peut aussi être de nature qualitative, autrement dit viser la façon même dont sont pensés et organisés les échanges et le contexte dans lequel ils ont lieu. On peut ici souligner trois éléments de cette dimension qualitative de la transformation recherchée : l'établissement de liens de clientèle, le développement d'une économie locale de « prosommateurs » et l'exclusion des dimensions monétaires, marchandes et capitalistes de l'échange.

L'existence d'un lien de clientèle entre deux partenaires d'un échange signifie que, contrairement à la vision habituelle de la monnaie comme liberté frappée, qui fonde le comportement de défection et donc de concurrence (Hirschman [1970]), la relation des partenaires n'est pas close par le paiement de l'échange et elle est susceptible de se reproduire automatiquement (Blanc [2001]). Certaines formes de localisme monétaire sont construites pour organiser la possibilité que s'établissent ces liens de clientèle. Le refus du modèle de la liberté frappée procède d'un refus d'une de ses

conséquences. Ainsi les organisateurs de localismes de captation luttent contre la volatilité des comportements d'achat des clients qu'engendre ce modèle de la liberté frappée, tandis que les organisateurs de localismes communautaires de type LETS luttent contre l'individualisme calculateur qui en résulte. Les premiers organisent une captation puis une rétention du client au moyen d'une réplique monétaire ; les seconds mettent en place un dispositif qui favorise le développement d'échanges conviviaux dans une logique « d'estime » de l'autre plutôt que de prix marchands. Au total, ce qui est recherché est la reconduction automatique des relations d'échange au-delà du paiement d'un échange ponctuel. Quel que soit l'objectif de la localisation monétaire, l'idée est alors qu'elle permet le déploiement dans le temps des relations entre les contractants, au fil de l'établissement d'une confiance mutuelle ; cette confiance permet le crédit et par conséquent l'étirement de liens de dette.

Le concept de « prosommateur », développé par Toffler [1980], se trouve au cœur de formes récentes de localisme monétaire comme l'expérience argentine du *Red Global de Trueque* ou les LETS, mais on peut en trouver aussi une paternité dans les expériences de Bourses du Travail de Robert Owen en 1832-34 (Primavera, Sanzo et Covas [1998], Dupuis [1991]). Le prosommateur est à la fois producteur et consommateur et constitue la figure centrale de la « troisième vague » qui, selon Toffler, succéderait à la seconde, celle de la révolution industrielle. Une localisation monétaire tournée vers une telle figure cherche à reconstituer un tissu économique local en l'organisant autour de personnes simultanément productrices et consommatrices de biens et de services susceptibles d'être produits de la sorte. Cela ne correspond pas exactement au sens que l'on donne à l'artisanat : la monnaie locale a certes pour but de développer les activités professionnelles locales de type artisanat mais promeut aussi la réinclusion économique et sociale des personnes en leur fournissant le double statut, nécessaire dans l'économie capitaliste moderne, de contributeur à la production et de consommateur.

Enfin, la transformation qualitative des échanges recherchée par le localisme monétaire peut viser l'abolition de dimensions abhorrées de l'échange. Un premier refus est celui des relations marchandes, associées à l'intérêt individuel ; ceci conduit à mettre en œuvre un localisme communautaire afin d'organiser une réciprocité multilatérale s'opposant à la logique de l'échange marchand mais aussi à celle de la redistribution. Un second refus est celui du capitalisme et particulièrement le profit qui lui est associé ; cette direction conduit à promouvoir, localement faute de mieux, des communautés de travailleurs dont les échanges bannissent les prélèvements capitalistes. Un troisième refus est, paradoxalement, la monnaie, qui n'est vue alors que comme auxiliaire des relations marchandes et / ou du capitalisme ; ceci conduit à former un système d'échange pensé comme non monétaire car ne fonctionnant pas en monnaie « habituelle » et

promouvant des relations d'échange jugées plus humaines et plus respectueuses d'autrui car non centrées sur la recherche individuelle de son propre profit.

3.2. Le localisme monétaire communautaire des LETS

Les LETS portent en eux plusieurs de ces velléités de transformation qualitative des échanges et sont aussi organisés pour promouvoir leur transformation quantitative. Depuis les années 1980 se sont développés dans le monde plus de deux mille LETS, à partir d'une base canadienne (1983) puis britannique (1985)[15]. En l'an 2000, ils comptent autour de 250 000 adhérents dans 22 pays. En France la première transposition date de 1994 ; six ans plus tard il existe plus de 300 associations regroupant autour de 30 000 adhérents. Ces associations permettent à leurs membres d'échanger entre eux des services et des biens sur la base d'une unité de compte interne et d'un système généralement centralisé de comptabilisation et de compensation des dettes et créances mutuelles. Ces systèmes organisent de la sorte une réciprocité multilatérale entre leurs membres.

De façon générale, on peut repérer dans les LETS, et quelle que soit leur forme, les motifs de captation de revenus et de protection du circuit local. Les LETS se construisent en effet comme cercles d'adhérents et par là même constituent tout à la fois une protection contre la fuite de revenus et un facteur de rapatriement d'une partie des échanges réalisés avec l'extérieur. Mais ils visent aussi à transformer quantitativement les échanges en accélérant leur rythme du fait de la gratuité et l'automatisme du crédit. Surtout, et c'est sans doute là le motif central de leur élaboration, ils sont construits sur le désir d'une transformation qualitative des échanges : échanges entre prosommateurs, échanges enrichis d'un désir de solidarité (pour laquelle la médiatisation monétaire constitue un garde-fou) et échanges personnalisés où se développent des liens personnels facteurs de reproduction de ces échanges. Enfin, de par leur organisation, les LETS promeuvent le développement d'échanges monétarisés de choses qui sans cela n'auraient pas circulé : biens d'occasion, savoirs, produits du jardinage occasionnel, etc. On peut pour simplifier distinguer deux types de LETS : ceux à dominante marchande et ceux à dominante réciprocaire.

Les LETS à dominante marchande témoignent d'un projet économique fondé sur l'organisation d'une circulation marchande des biens et des services notamment à destination de personnes en situation de précarité ; ils sont plus ou moins représentés par les objectifs et le vécu des LETS anglo-saxons. Ils entretiennent des rapports étroits avec l'économie marchande. Artisans et commerçants peuvent adhérer et mener une partie de leur activité professionnelle au sein du LETS. On considère ainsi dans ces LETS que la monnaie interne doit être étalonnée sur la monnaie nationale et les montants des échanges sur les prix habituels. Il s'agit en fait de reproduire à un niveau local une organisation par le marché en créant une monnaie *ad hoc* ; ces LETS visent à

redonner aux activités économiques locales un dynamisme contraint dans l'organisation marchande par le poids que les modalités d'accès au crédit font peser sur l'approvisionnement en monnaie nationale des agents ; ce qui est vu comme une rationalisation des échanges doit aboutir à l'objectif ultime qui est de lutter contre la pauvreté. On peut ainsi trouver dans ces formes de LETS avant tout un motif de captation de revenus et de transformation des échanges : captation par rapatriement d'échanges au sein de la collectivité formée par le LETS, transformation des échanges par développement de liens de clientèle et parfois accélération du rythme des échanges au moyen d'un dispositif de dépréciation monétaire pré-annoncée, à la manière de Gesell [1911].

Les LETS à dominante réciprocaire mettent en avant une réciprocité multilatérale, excluent tout principe marchand et cherchent à développer des liens de solidarité et de convivialité entre leurs membres ; ils sont plus ou moins représentés par les objectifs et le vécu des SEL français. Ils sont principalement orientés vers un objectif de promotion d'autres formes d'échanges, particulièrement des échanges où l'argent n'apparaît pas. Dans ces conditions, les tenants et promoteurs de ces LETS refusent fréquemment de considérer une quelconque monnaie de LETS et considèrent au contraire que les LETS sont des systèmes amonétaires, de simples systèmes de troc multilatéral. Ils ne leur assignent pas pour objectif principal de subvenir aux besoins économiques de leurs membres mais de promouvoir un échange affectif où celui qui fournit et celui qui reçoit sont liés au-delà de l'échange et de son règlement. Ces LETS visent par conséquent à développer des rapports sociaux différents et alternatifs aux relations marchandes, considérées comme dominantes voire envahissantes au sein des sociétés contemporaines. Le refus de l'équivalence de l'unité interne avec la monnaie nationale va de pair avec le désir de promouvoir un autre système de valeur. La transformation qualitative des échanges est ainsi leur but ultime, en un sens différent des LETS à dominante marchande.

Conclusion

Ainsi qu'on l'aura compris, les localismes monétaires observables ne sont pas purement liés à un seul des motifs identifiés ci-dessus mais à une certaine combinaison de ces motifs. Le tableau 1 synthétise ces combinaisons pour ce qui concerne les quatre exemples de localisme monétaire qui ont été succinctement exposés. Ainsi l'indépendance monétaire estonienne n'est pas seulement un fait politique, elle procède aussi d'une logique économique de protection ainsi que, de façon très mineure, de captation par seigneurage et rapatriement d'échanges ; ainsi l'Ithaca Hour procède-t-il

principalement d'une logique de protection de l'espace local des fuites de revenus mais recherche-t-il aussi une forme de captation et une certaine transformation des échanges ; ainsi les LETS cherchent-ils avant tout à transformer qualitativement les échanges en leur sein mais jouent-ils secondairement sur la protection de l'espace local et la captation de revenus à l'attention des membres ; ainsi les programmes de fidélisation de la clientèle cherchent-ils avant toute chose à capter des revenus et se servent-ils pour cela d'un dispositif de transformation quantitative et qualitative des échanges. De façon générale, les objectifs principaux se retrouvent dans l'organisation monétaire choisie : le localisme territorial est plus lié au motif de protection que les autres, le localisme communautaire au motif de transformation et le localisme captatif au motif de captation.

Tableau 1 – Combinaisons de motifs à l'œuvre dans quatre localismes monétaires

<i>Forme de localisme monétaire</i>	<i>Territorial</i>		<i>Communautaire</i>	<i>Captation</i>
<i>Exemple</i>	<i>Estonie</i>	<i>Ithaca Hour</i>	<i>LETS</i>	<i>Points d'achat</i>
Protection du circuit local	Motif principal	Motif principal	Motif secondaire	
Captation de revenus	Motif secondaire	Motif secondaire	Motif secondaire	Motif principal
Transformation des échanges		Motif secondaire	Motif principal	Motif secondaire

Nous avons voulu de la sorte isoler les particules élémentaires à l'œuvre dans l'organisation des localismes monétaires, à ceci près que nous avons exclu de la réflexion l'élément capital pour les localismes monétaires territoriaux étatiques comme celui estonien que constitue la souveraineté. Ces motivations doivent être vues à trois niveaux. Il y a d'abord le niveau du discours et des

objectifs invoqués pour justifier l'organisation des localismes monétaires. L'analyse du discours suffit pour identifier ces motivations. Il y a ensuite le niveau des motivations réelles qui coïncident ou démentent le niveau des objectifs invoqués ; ce niveau ne se substitue pas mais se surajoute au précédent. Par exemple les motivations de l'indépendance monétaire estonienne promue officiellement à partir de 1989 par le parti communiste estonien comme par le mouvement émergent de la société civile est d'abord présentée comme un outil de contrôle économique mais, dans le contexte d'opposition à ce qui est alors de plus en plus ouvertement qualifié d'occupation soviétique, il devient évident que l'aspect souverainiste sous-tend cette revendication. Les deux niveaux sont complémentaires. Il y a enfin le niveau de l'efficacité des dispositifs adoptés qui surplombe objectifs invoqués et motivations réelles. Nous avons ici mis l'accent sur les deux premiers niveaux, estimant que celui de l'efficacité devait faire l'objet d'une démarche différenciée selon les formes de localismes monétaires et selon les contextes institutionnels.

Références

- BAYON D. (1999), *SEL, pour un vrai débat*. Barret-le-Bas : Editions Yves Michel. 129 p.
- BLANC J. (1998a), *Les monnaies parallèles. Approches historiques et théoriques*. Thèse. Lyon : Université Lumière Lyon 2. 772 p.
- (1998b), « Les monnaies parallèles : évaluation et enjeux théoriques du phénomène », *Revue d'Economie Financière*, septembre, n°49, pp. 81-102.
- (1998c), « Free Money for Social Progress. Theory and Practice of Gesell's Accelerated Money », *American Journal of Economics and Sociology*, octobre, vol. 57, n°4, pp. 469-483.
- (2000), *Les monnaies parallèles. Unité et diversité du fait monétaire*. Paris : L'Harmattan (Logiques économiques), 351 p.
- (2001), « Mythe et limite de la monnaie comme liberté frappée. A propos du lien monétaire », Working Paper, Centre Walras, Lyon, mai, n°235, 15 p.
- CARTELIER J. (1996), *La monnaie*. Paris : Flammarion (Dominos, n°83). 125 p.
- COHEN B. J. (1998), *The Geography of Money*. Ithaca, London : Cornell University Press. XIII+229 p.
- DOUTHWAITE R. (1996), *Short Circuit. Strengthening Local Economies for Security in an Unstable World*. Foxhole : Greenbooks. XIV + 386 p.
- DUPUIS S. (1991), *Robert Owen, socialiste utopique. 1771-1858*. Paris : Editions du CNRS. 361 p.
- FISCHER S. (1982), "Seigniorage and the Case for a National Money", *Journal of Political Economy*, vol. 90, n°2, pp. 295-313.
- GESELL S. (1911), *L'ordre économique naturel*. 8e édition. Paris : Marcel Rivière, 1948. 402 p.
- GLOVER P. (1995), *Hometown Money : How to Enrich Your Community with Local Currency*, 100 p.
- (1997), « United Workers of Ithaca ». Texte disponible sur le site www.lightlink.com/ithacahours
- HELLEINER E. (1997), « One Nation, One Money : Territorial Currencies and the Nation State », ARENA Working Paper Series, 97/17, août.
- HIRSCHMAN A. O. (1970), *Défection et prise de parole. Théorie et applications*. Paris : Fayard (L'espace du politique), 1995. 212 p.
- LEHU J.-M. (1999), *La fidélisation client*. Paris : Editions d'Organisation. 479 p.
- LOROT P. (1991), *Les pays baltes*. Paris : PUF (Que sais-je ?, 2584). 125 p.
- MUNDELL R. A. (1961), « A Theory of Optimum Currency Areas », *American Economic Review*, 51, pp. 657-665.
- PRIMAVERA H., SANZO C. de et COVAS H. (1998), « Re-shuffling for a New Social Order : the Experience of the Global Barter Network in Argentina », workshop « Enhancing People's Space in a Globalizing Economy », IGGRI / KEPA, Espoo (Finlande), 5-9 septembre.
- SAINZ C. (1999), « La dynamique de la fidélisation client », Conférences de l'Observatoire de la fonction commerciale, mimeo, juin, 30 p.
- SERVET J.-M. (dir.) (1999), *Une économie sans argent. Les systèmes d'échange local*. Paris : Seuil. 344 p.
- THIVEAUD J.-M. (1996), « Monnaie universelle, unique, unitaire, cosmopolite, internationale... Petite anthologie de quelques siècles de projets monétaires entre utopie et réalité », *Revue d'économie*

financière, n°36, printemps, pp. 15-50.

TOFFLER A. (1980), *La troisième vague*. Paris : Denoël / Gonthier (Médiations). 623 p.

ZLOTOWSKI Y. (1998), « La crise des paiements en Russie, expression d'un consensus social ? », *Les études du CERI*, n°43, août.

* Centre Auguste et Léon Walras (Université Lumière Lyon 2), ISH, 14 avenue Berthelot, 69363 Lyon cedex 07 (France). Tél : 04 72 72 64 07, fax : 04 72 72 65 55. E-mail : Jerome.Blanc@ish-lyon.cnrs.fr

[1] Cet article corrige et prolonge un texte présenté lors des XVII^e Journées Internationales d'Économie Monétaire et Bancaire (Lisbonne), les 07-09 juin 2000, qui a donc bénéficié des commentaires des participants. Je remercie en particulier Nathalie Sigot dont une question pertinente m'a permis de ne pas confiner le localisme monétaire à la seule question des monnaies parallèles, ce qui constituait mon point de départ. J'ai retravaillé la question, sous le seul angle des monnaies parallèles cependant, dans l'ouvrage Blanc [2000]. Cet article constitue donc un élargissement de mon analyse précédente du localisme monétaire.

[2] On peut par exemple lire Mundell [1961] à rebours et voir dans le localisme monétaire le produit de la recherche d'un vecteur d'ajustement pour faire face aux chocs touchant de façon asymétrique deux régions disposant à l'origine d'une même monnaie — l'exemple qu'il prend du Canada et des États-Unis est à ce titre éclairant et, encore aujourd'hui, dévastateur. Il ne s'agit cependant que d'une lecture partielle du localisme monétaire, qui apparaîtra comme « motif de protection » dans la typologie qui suit. Autre exemple, on peut lire Fischer [1982] à rebours et voir dans le localisme monétaire la recherche de revenus de seigneurage et l'abandon de la discipline monétaire qu'impose l'appartenance à un espace monétaire plus important : là encore, lecture partielle ; on intégrera le seigneurage dans le « motif de captation » de la typologie qui suit.

[3] Voir Thiveaud [1996].

[4] Ces observations ont donné lieu à une thèse sur les monnaies parallèles (Blanc [1998a]), à sa synthèse sous forme d'article (Blanc [1998b]) et à un ouvrage prolongeant ces travaux en approfondissant notamment la question du localisme monétaire (Blanc [2000, pp. 187-287]).

[5] Il s'agissait de Lignières-en-Berry et de Marans, l'une ayant 1 800 habitants et l'autre 3 500 environ.

[6] A leur propos, voir en particulier Zlotowski [1998].

[7] L'établissement du franc comme seule monnaie légale s'établit entre 1826 et 1890, avec l'exception notable de l'Indochine qui obtient, en 1878, sa propre monnaie, la piastre, dans le cadre d'un système monétaire autonome vis-à-vis du franc. Les banques coloniales quant à elles ont été créées entre 1849 et 1854.

[8] *EIU Country Report, USSR*, n°1, 1990, p. 17 ; Lorot [1991, pp. 102-104].

[9] Voir le site de l'Ithaca Hour sur la Toile et le témoignage de Frédéric Hontschoote (liste de diffusion sel-net, 1^{er} octobre 1999).

[10] On peut consulter les archives de l'expérience d'Ithaca sur la Toile (www.lightlink.com/ithacahours). Voir aussi Glover [1995] et Douthwaite [1996].

[11] Si l'on caractérise un système monétaire par l'existence d'un système de paiement autonome et que l'on définit, ainsi que Cartelier [1996, pp. 73-77], un système de paiement par les trois composantes que sont « *une unité de compte nominale, un mode d'accès aux moyens de paiement et*

une procédure de résolution des soldes monétaires », alors les localismes communautaire et captatif, bien que parfois très éloignés de l'organisation monétaire habituelle des économies, constituent des systèmes monétaires.

[12] Les systèmes de *currency board* sont dans ce cas.

[13] Sainz [1999, p. 16]. Cette enquête nationale quantitative a été réalisée auprès d'un échantillon de 520 personnes représentatives de la population française.

[14] Lehu [1999, p. 31].

[15] Voir Servet (dir.) [1999], Bayon [1999], Blanc [2000]. Depuis 1997, une revue scientifique en ligne est consacrée à ce sujet, l'*International Journal of Community Currency Research* (<http://www.geog.le.ac.uk/ijccr/>).